

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

de présents : 09

de votants : 09

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le respect des gestes barrières, sous la présidence de Véronique SAMSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2021

Présents : Mme Véronique SAMSON, Pascal PATUREAU, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Denis BARRAY, Laetitia CHAPELLE et Christophe CHAPELLE.

Absent : Éric MARCHERAT et Sandrine DESMAREST.

Christophe CHAPELLE a été nommé secrétaire de séance.

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 1^{ER} OCTOBRE 2021.**

Le compte rendu de la séance du 1er octobre 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents du conseil.

• **2021-31 ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "ID 77"**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du "groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale" et changement de dénomination en "groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77)".

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »,
- d'approuver la convention constitutive intégrant son avenant n°1,
- d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.
- de désigner Véronique SAMSON comme représentante de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

• **2021-32 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 détaillée à compter du 1er janvier 2024.
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune de Meigneux.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Meigneux
- 2.- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Concernant la station d'épuration :**

M. Patureau, toujours très impliqué dans le suivi du chantier, rapporte le bon déroulement des opérations de la construction. La mise en service provisoire a eu lieu mi-novembre, pour la partie filtration.

Semaines 49 et 50, les boues seront pompées, transportées et compostées sur un site de traitement spécialisé situé entre Varennes sur Seine et Villeneuve la Guyarde. Le grand bassin est conservé et transformé en bassin d'orage. Lors de fortes pluies, celui-ci stockera les excédents d'eaux claires pour les rejeter dans l'Auxence et ainsi prolonger la durée de vie de la station.

La finalisation du site aura lieu sous toutes réserves en mars 2022 (engazonnement des allées...).

Une inauguration de la nouvelle station est prévue en 2022.

➤ **Concernant la vaccination :**

En partenariat avec le cabinet infirmier de Donnemarie-Dontilly, le secrétariat de la mairie a été transformé en centre de vaccination pour un après-midi.

Face à ce franc succès (une vingtaine d'administrés de Meigneux et de villages voisins), une nouvelle session de vaccination sera proposée, à la salle communale, le 29 janvier 2022 (à confirmer).

➤ **Concernant l'entretien des espaces verts :**

Mme le Maire informe ses conseillers qu'elle a sollicité plusieurs devis, cependant c'est celui de M. Triffault, notre jardinier depuis 2017, qui s'est révélé le plus compétitif. Elle a donc renouvelé le contrat pour un an.

➤ **Concernant le stationnement et les élagages :**

Un état des lieux des stationnements gênants et de la végétation débordante sur le domaine public sera dressé au printemps. Des courriers seront adressés aux habitants concernés.

➤ **Concernant la maison des associations :**

Mme le Maire et ses conseillers envisagent de faire appel à un prestataire afin de rafraîchir les murs intérieurs de la maison. La mise à disposition aux associations de ce local est souhaitée courant 2022.

➤ **Concernant les colis de Noël :**

Après bon nombre d'appels et de sollicitations auprès du fournisseur, Mme le Maire a enfin pu récupérer la marchandise, non sans mal. En 2022, le choix se portera sur une autre entreprise.

➤ **Concernant les élections en 2022 :**

Mme le Maire appelle ses conseillers à se mobiliser pour tenir le bureau de vote :

- Les 10 et 24 avril pour l'élection présidentielle
- Le 12 et 19 juin pour les législatives.

Mme le Maire remercie ses conseillers de leur soutien et de leur aide que chacun a su lui apporter durant cette année.

Séance levée à 21h30